

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Picardie dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Picardie
2, Promenade Saint-Pierre des Minimes
60200 Compiègne
03 44 86 20 87
picardie@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#) [n](#) [v](#) [e](#)



ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE DE VENDIÈRES (AAEV)

24 rue de Boulan
02540 Vendières

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DES

**vitraux de l'église-
abbatiale Saint Jean-
Baptiste de Vendières**

Aisne - Picardie

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Vendières / Didier Quentin - Maître Verrier - Document généré par PrintFlix - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église se situe dans la vallée du Petit Morin. Elle est en moellons de meulières. Achevée au Moyen-Age, elle possède de magnifiques trésors dont des vitraux du XVI^e siècle.

Les ouvertures des fenêtres sont généralement très grandes, l'idée est de faire rentrer le plus de lumière possible et de façon symbolique chasser les ténèbres. Les décors de ces grandes baies sont constitués de motifs losangés de teintes claires pour la partie centrale ornée d'une bordure peinte à la grisaille et au jaune d'argent. Le sentiment qui s'en dégage est celui d'un objet précieux, monumental.

La dépose de ce qu'il restait des vitraux du XVI^e siècle était organisée pour les mettre en sécurité un peu avant 1999. Peu de temps après, la tempête dévastait la toiture de l'église. Les vitraux étaient fort heureusement à l'abri dans l'atelier du Maître-verrier Didier Quentin à Chézy-sur-Marne. Depuis leur mise en sécurité, les vitraux attendent d'être restaurés et remis en place dans leurs fenêtres d'origine.

LE PROJET DE RESTAURATION

Après une longue réflexion, la décision a été prise de restituer le décor tel qu'il pouvait être vu à l'origine. Le dessin sera recréé sans la servitude d'une copie sur toutes les parties manquantes. C'est ainsi que les artistes de la Renaissance pratiquaient, par un mélange d'adaptations et d'inventions.

Les parties anciennes et les parties modernes resteront distinctes. C'est donc avec du verre de coloration très légèrement différente que sera établie la nuance.

L'ensemble des vitraux seront réalisés en plusieurs panneaux, et seront ensuite introduits dans le réseau de pierre.

Montant des travaux	41781.30
Objectif de collecte	41781.30
Début des travaux	2019

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration des vitraux de l'église-abbatiale Saint Jean-Baptiste de Vendières

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60117

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
vitraux de l'église-abbatiale Saint Jean-Baptiste de Vendières

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Credit photos © Commune de Vendières / Didier Quentin - Maître Verrier